Projet de compte rendu de la réunion GT ENR du 20 février 2013

Filières biomasse, incinération, biocarburants, biogaz et géothermie

Le coordonnateur précise un point de méthode pour commencer en indiquant que les fiches à fournir par les participants doivent concerner chaque mesure et non une filière dans son ensemble. Un membre du groupe de travail rappelle son souhait de voir annexer au compterendu la liste des participants.

La réunion se déroulera en trois temps : présentation des experts, puis discussion des membres, et enfin un point sur les propositions qui se dégagent.

Présentation des experts

Les experts référents du groupe de travail présentent un état des lieux du potentiel de développement des filières biomasse et géothermie ainsi que la ressource disponible, tant dans le monde qu'en France. Les différents types de valorisation (chaleur, électricité et biocarburants) et modes de soutien (fond chaleur, tarifs d'achat, appel d'offres...) sont présentés.

Débats du groupe de travail

1. Biomasse

Le groupe de travail insiste sur le fait que la valorisation de la biomasse sous forme de chaleur est à privilégier. Si la biomasse doit permettre de produire de l'électricité, le recours à la cogénération est indispensable pour avoir une bonne efficacité énergétique et donc un bon usage de la ressource. L'utilisation purement électrogène de la biomasse est à proscrire. Certains membres du groupe de travail recommandent la pérennisation voir le renforcement du fonds chaleur et l'incitation au renouvellement des installations de chauffage ayant recours à la biomasse.

Le groupe de travail souligne l'intérêt de développer l'usage de bois matériau. L'usage de bois énergie doit reposer sur les produits connexes de l'usage bois matériau. Une piste de développement de la filière serait à titre d'exemple une obligation d'incorporation de bois dans la construction et en particulier dans les opérations de rénovation.

Les particularités de la forêt française sont soulignées en particulier son caractère morcelé et la forte proportion de bois feuillu. Certains soulignent l'enjeu d'accompagnement de la production du bois, l'enjeu spécifique à développer l'utilisation de bois feuillu dans la construction et l'enjeu de structuration de l'offre de biomasse par la mise en place d'un outil financier incitant aux investissements en forêt.

Certains membres du groupe de travail regrettent la baisse d'effectifs à l'ONF, contradictoire avec la meilleure exploitation de la forêt souhaitée, et recommandent la création d'un service public de la forêt.

La multi-fonctionnalité de la forêt est souligné, en particulier la fonction sociale de la forêt. Certains membres du groupe de travail considèrent qu'il y a inadéquation entre projet territoriaux et grands appels d'offres nationaux (AO CRE).

Le poids de la biomasse dans les objectifs de développement des ENR à l'horizon 2020 est rappelé, en particulier en termes de production de chaleur.

Certains membres recommandent de continuer à développer l'usage de biocarburants, en particulier du fait de ses retombées économiques et des emplois générés. Il est indiqué que le passage aux biocarburants de 2^{ème} génération s'appuiera sur les outils de développement de la 1^{ère} génération. Certains autres membres évoquent la question de la concurrence avec l'usage alimentaire des sols.

Concernant la méthanisation, certains membres soulignent leur opposition aux cultures énergétiques. Le fait que la méthanisation fasse sens pour l'agriculture et la possibilité d'usage du digestat pour la fertilisation des sols sont soulignés.

Les membres du groupe de travail insistent sur les enjeux de formation. La mise en place de systèmes adaptés de formation sont important pour la pérennité de la filière.

2. <u>Géothermie</u>

Le groupe de travail insiste sur le fait que la valorisation de la géothermie sous forme chaleur doit absolument être à privilégier et davantage soutenue. Certains membres du groupe de travail préconisent un soutien financier modulé selon la performance des projets. Certains membres du groupe de travail considèrent que l'utilisation purement électrogène de la géothermie est à proscrire.

Les membres du groupe de travail soulignent que l'utilisation de la géothermie ne se pose pas dans les mêmes termes en métropole qu'en outre-mer.

Certains membres du groupe de travail sont opposés à la géothermie profonde avec fracturation. D'autres y sont favorables, considérant que les techniques de fracturation mise en œuvre dans le domaine de la géothermie ne sont pas comparables à celles mise en œuvre pour l'extraction des gaz de schiste notamment (moindre pression, plus grande profondeur...).

Les membres du groupe de travail considèrent nécessaire une simplification administrative pour faciliter les projets de géothermie, tout en garantissant leur qualité environnementale. Ils souhaitent notamment que le code minier soit réformé pour simplifier les forages en grande profondeur (au-delà de 100m).

Concernant la valorisation de la géothermie sous forme de chaleur dans le secteur résidentiel ou tertiaire, certains membres du groupe de travail considèrent qu'un préalable doit être la rénovation thermique des bâtiments concernés.

Certains membres du groupe de travail considèrent que certains projets de géothermie comportent des risques et recommandent la mise en place d'un mécanisme de garantie de résultat.

Les membres du groupe de travail insistent sur les enjeux de formation. La mise en place de systèmes adaptés de formation, de certification et de qualification sont important pour la pérennité de la filière.

En conclusion de la réunion, le coordonnateur rappelle que la prochaine réunion du 27 février 2013 (9h30-13h) sera consacrée aux thèmes des réseaux et du stockage.

Le programme de travail est à fixer pour les réunions suivantes. Le coordonnateur et les corapporteurs feront un point avec les autres groupe de travail et le comité de pilotage pour identifier les sujets non-traités et s'assurer qu'ils le soient.

Le coordonnateur demande enfin que les membres du groupe de travail remettent leurs fiches de proposition au plus tard le 1^{er} mars sur l'ensemble des sujets traités à date.